





## Lorient. Dans la nuit, le transformateur s'enflamme

Modifié le 06/02/2017 à 16:53 | Publié le 06/02/2017 à 16:53



Un feu, d'origine accidentelle, est survenu dimanche vers 23 h. Obligeant 120 locataires à quitter temporairement leurs logements.

Dimanche soir, vers 23 h, un transformateur électrique attenant à un collectif situé au 15, rue Armand Guillemot dans le quartier de Lanveur, a pris feu accidentellement. L'incendie a rapidement été contenu au local technique par les pompiers de Lorient.

### Evacuation temporaire

Deux bâtiments, Saint-Maudé 1 et 2, (64 locataires chacun) ont été temporairement évacués. Ils ont pu regagner leurs logements vers 1 h 30.

### Lorient: 150 foyers dans le noir à Lanveur

7 février 2017

par [JAIME Radio](#)

La faute à un **incendie**, qui s'est déclaré dimanche soir dans un **transformateur électrique** de la rue Armand-Guillemot, à Lorient. Si les flammes ont légèrement endommagé la façade d'un immeuble voisin, elles ont surtout **provoqué des dégâts** sur le **réseau de distribution d'électricité**. Plusieurs dizaines de locataires ont été évacués ponctuellement dans la nuit de dimanche à lundi. Les techniciens d'Enedis ont dû **couper l'alimentation**, privant ainsi de courant **près de 150 habitations du quartier**. Les foyers concernés sont restés sans électricité **pendant toute la journée d'hier**. Un nouveau transformateur provisoire a été installé.

## Lorient. Un transformateur EDF explose, des foyers sans électricité

Publié le 06 février 2017 à 07h24

image: [http://www.letelegramme.fr/images/2017/02/06/lorient-un-transformateur-edf-explose-cette-nuit\\_3283050\\_515x330p.JPG?v=1](http://www.letelegramme.fr/images/2017/02/06/lorient-un-transformateur-edf-explose-cette-nuit_3283050_515x330p.JPG?v=1)



Le feu a pris cette nuit, vers 23h, dans un transformateur EDF haute tension situé au 15, rue Armand-Guillemot, à Lorient. L'incendie est allé de pair avec une explosion et a eu des impacts sur le réseau. L'alimentation en électricité de deux bâtiments de la rue a été perturbée.

© Le Télégramme <http://www.letelegramme.fr/fait-divers/lorient-un-transformateur-edf-explose-des-foyers-sans-electricite-06-02-2017-11390921.php#Kyj32SkwbB3YOv0b.99>

Les citoyens éclairés  
16 impasse Marcel Cerdan  
56600 Lanester

à l'attention de Mr Métairie , président de l'agglo,  
à l'attention de Mme Thiery, chargée des nouvelles technologies

Lanester, le 9 février 2017

Madame, Monsieur,

La pose des compteurs continue comme s'il n'y avait aucun problème avec ce compteur linky. Les habitants, tout comme les élus se retrouvent « obligés » de barricader leur compteur pour ne pas se faire empoisonner par ce CPL, qui ne ressort d'aucune réglementation comme l'a précisé Mme Marisol Touraine. Comment est-il possible de mettre en place tout une structure nationale sans qu'il n'y ait eu au préalable des études réalisées, tant au niveau technique que sanitaire sur une technologie qui n'a encore aucune réglementation ? Nous avons demandé le rapport sanitaire des expérimentations sur l'Indre et Loir et sur Lyon, personne ne les a jamais vus. Comment l'état peut-il nous livrer ainsi en pâture aux lobbies industriels, dont ils sont eux-mêmes partie prenante ? Nous sommes à ce jour 65 millions de cobayes pris en otage par la société enedis.

Il y a eu sur le quartier de Lanveur à Lorient l'explosion d'un transformateur électrique dimanche 5 février vers 23 h. Les 120 locataires se sont retrouvés avec les enfants dans la rue en attendant que les pompiers arrêtent l'incendie. Inutile de dire que ces bâtiments sont équipés en linky, et que nombre de scientifiques et juristes font état de la surchauffe occasionnée par le CPL (G3 300.000 hz) injecté sur le 50 hz, sur des installations faites pour 1000 hz maximum. C'est un véritable danger, allez vous attendre qu'il y ait des morts ?? car c'est ce qui va inévitablement arriver si l'on arrête pas le déploiement. Votre responsabilité est engagée, par votre accord à installer ces compteurs.

Qu'en est-il des écoles, des assistantes maternelles sur les villes de la communauté d'agglomération ? Vont-elles être également équipées d'un compteur linky, qui vous mettrait hors la loi Abeille, qui interdit le wifi (2.4 ghz alors qu'on est à 30 khz avec le linky) ?

C'est un véritable scandale sanitaire qui se prépare là, et nous souhaitons être entendus et que cette pose à marche forcée s'arrête.

Nous demandons qu'une instance multipartite soit mise en place d'urgence sur le pays de Lorient avec les associations de consommateurs et de l'environnement, des techniciens, des assureurs ? des élus, la ligue des droits de l'homme, des scientifiques, et la société privée enedis. Nous avons pris contact avec le CLAC 56 (comité de liaison des asso de consommateurs) ainsi que la CNL Lorient.

Nous attendons votre réponse que nous souhaitons rapide,

Salutations citoyennes,

La présidente, Danièle Bovin

## Les citoyens éclairés : extraits de documents

"Les fréquences radio CPL par lesquelles chaque compteur Linky communiquera avec le poste de transformation (« en amont ») seront également injectées en continu dans les logements, dans l'ensemble des câbles et fils électriques, ainsi que dans tous les appareils électriques (« en aval »). Le niveau d'exposition continue aux ondes radioélectriques de l'ensemble de la population augmentera considérablement partout : dans les domiciles, les lieux de travail, les espaces collectifs.

Actuellement au nombre de 60.000 chaque année en France, ces incendies qui font 200 morts et 4.000 blessés (!) sont causés par des points de chauffe sur les circuits électriques de 50 hertz. L'ajout de radiofréquences dans ces circuits électriques 50 hertz augmentera inéluctablement le nombre de ces incendies. Qui sera civilement responsable des décès consécutifs à ces incendies supplémentaires évitables ?

Ce qui permet indubitablement de prendre très au sérieux ce risque d'incendie, ce sont les nouvelles conditions générales de vente diffusées par EDF le 15 juillet 2015, qui s'appliquent à tous ses clients, exonérant EDF et ERDF de toute responsabilité en cas d'incendie. Il est de surcroît stipulé que même dans le cas où la responsabilité d'ERDF serait engagée, les victimes n'auront que deux mois pour le prouver et lui demander réparation. Et si elles sont dans l'impossibilité de le faire, elles seront considérées comme responsables de l'incendie provoqué par les radiofréquences du Linky, alors même que les câbles électriques ne sont pas prévus pour transporter des radiofréquences !" (Annie Lobé, journaliste scientifique indépendante)

"On note d'ailleurs que le risque lié à l'augmentation d'harmoniques par le CPL aux fréquences spécifiques du Linky ne semble pas avoir été étudié, compte tenu des nouveaux équipements polluants en matière d'harmoniques, dont les foyers sont aujourd'hui équipés ; et que leurs effets potentiels (notamment l'effet Joule, qui génère des échauffements) ne semblent pas avoir été pris en compte, ni le plan sanitaire ni même sur le plan technique. L'effet de ces harmoniques est pourtant l'une des explications possibles aux multiples pannes « inexplicables » qui ont été constatées." (analyse juridique de la note Ravetto fev 2016)

"Actuellement, EDF n'ayant pas l'autorisation d'être opérateur de télécommunications, le CPL "outdoor" n'existe qu'au point de vue expérimental." (étude CPL 2005 Prof Duris)

L'association "les citoyens éclairés" au vu de toutes les mises en garde éditées par des scientifiques et juristes, demande à la communauté d'agglomération de mettre en place d'urgence un groupe de travail sur le système linky, et demande l'arrêt de la pose de ces compteurs en appliquant le principe de précaution constitutionnel.